



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

APPEL D'OFFRE EQUIPEMENTIER

PERIODE DU 1/07/2024 AU 30/06/2028

CONTEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURES

CONTEXTE :

Le contrat actuel liant le District de Football du Tarn et Garonne à son équipementier arrive à échéance le 30 juin 2024.

Soucieux d'offrir les meilleures prestations à ses membres mais aussi de répondre au mieux aux attentes de tous ses licenciés, le District a décidé de procéder à une consultation pour sélectionner son prochain équipementier.

Le contrat conclu au terme de l'appel à candidatures sera d'une **durée de quatre (4) années** et prendra effet le **1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2028.**

La durée, pour le contrat de partenariat, est motivée par la nécessité de mettre en place un partenariat durable permettant de planifier et de lancer très en amont toutes les actions requises.

La durée du partenariat permettra également de donner au District un maximum de visibilité sur son équilibre financier et sur le financement des missions qui sont les siennes. Elle permettra enfin à l'équipementier choisi d'étaler son investissement sur une période raisonnable.

Enfin, cette durée est calquée sur les précédents contrats et correspond à la durée de mandature du Comité de Direction élu pour le prochain mandat.

L'appel d'offres contient un seul et unique lot

SITUATION :

Le District de Football de Tarn et Garonne fort de ses 10740 licenciés et de ses 62 clubs amateurs, fait partie aujourd'hui des 5 plus grand district de la ligue d'Occitanie.

Si la catégorie Seniors est en progression, c'est les catégories de jeunes U17 U15 U13 et surtout le football d'animation U 11/U 9/U 7 qui sont en constante augmentation.

La catégorie Football Féminin explose dans notre département avec une augmentation de 30 % en nombre de licenciées, par rapport aux saisons précédentes. Le district de football du Tarn et Garonne possède des compétitions dans toutes les catégories d'âges

Autre particularité du Football en Tarn et Garonne, une commune sur deux de notre département, est impliquée dans ce sport.

POTENTIEL ACHAT :

Le district de Football du Tarn et Garonne à un potentiel de commande de 15000€ par an variable en fonction des années

MODALITES DE L'APPEL OFFRE

Renouvellement de notre Partenariat avec un fournisseur

Equipementier pour la période

1/07/2024 au 30/06/2028

MARQUE AFFILIEE FFF A L'APPEL D'OFFRE : NIKE

DEFINITION DES CONDITIONS MINIMALES DU PARTENARIAT :

1- DOTATIONS SPONSORING FINANCIER

- Le Partenaire équipementier s'engage sur une Participation de 6000 € par an pendant toute la durée de la Convention.

2- ACCOMPAGNEMENT MATERIEL

- Le Partenaire équipementier s'engage à offrir le flocage du logo du District sur tous les produits commandés

- Le Partenaire s'engage à offrir une dotation de 200 tee-shirts avec le logo de son entreprise ou tout autres produits de même valeur

- Le Partenaire équipementier s'engage à offrir une dotation de 500€ (tarif catalogue) en médailles ou trophées.

3- REMISES CATALOGUE NIKE TEAMSPORT

-Remise de 45% sur les tarifs ttc du catalogue NIKE TEAMSPORT pour l'ensemble des commandes passés par l'institution District du Tarn et Garonne

-Remise de 45% sur les tarifs ttc pour tout achat des membres du Comité Directeur.

4- REMISES EXCEPTIONNELLE CATALOGUE NIKE TEAMSPORT EN FAVEUR DES SECTION SPORTIVES

-Remise de 50% sur le tarif catalogue ttc NIKE TEAMSPORT et sérigraphie offerte (Sérigraphie 1 couleur sponsors et logo district face avant ; Numéros face arrière min 20cm)

5- REMISES CLUBS DU DISTRICT

-Le Fournisseur s'engage à maintenir un taux de remise minimum de 40%

Ainsi qu'une dotation en matériel à définir avec le club pour tout partenariat avec un club affilié au District du Tarn et Garonne. Ceci étant valable pour les marques : NIKE-KAPPA-ELDERA-PUMA-ELDERA- ETC.....

DEFINITION DES CONDITIONS DU PARTENARIAT ENGAGEMENT DU DISTRICT :

-Le Partenaire Equipementier devient le partenaire Exclusif de L'institution District du Tarn et Garonne et le district s'engage à effectuer l'ensemble de ses achats en équipement textile sportif auprès du partenaire.

-Le District et le Partenaire s'engage à entretenir des relations de CONFIANCE et de RESPECT.

-Le District s'engage à mettre en avant le Partenaire et à véhiculer une image positive de celui-ci sur l'ensemble de ses supports de communication (Site internet, page Facebook, affiches, manifestations organisées par le district, remises des récompenses et Soirée Trophée du Football).

-Le District s'engage auprès du partenaire de communiquer aux clubs du District les promotions et autres conditions commerciales et à lui permettre d'être présent lors des manifestations organisées par le District.

-Naming : En fonction de conditions de Partenariat, le District s'engage à nommer du nom du Partenaire soit son Championnat Départementale 1 soit la Coupe des Réserves.

-Le partenariat entre les deux parties sera formalisé par un « CONTRAT DE PARTENARIAT » et le non-respect de celui-ci fera l'objet d'une mise en procédure auprès du tribunal de grande instance de Montauban

Madame, Monsieur voici les engagements que nous avons défini en faveur du développement d'un partenariat respectueux et pérenne.

Votre réponse sera étudiée par la commission Financière et Achat du District du Tarn et Garonne.

La date limite de réponse est fixée au 30 juin 2024

